

Collège Rochdale

M. l'Orateur: La motion proposée par le député de Lambton-Kent requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime comme les prescrit l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion du député ne peut pas être présentée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**LA CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une motion relative à une question des plus urgente, qui découle du fait qu'il se fait beaucoup d'érosion sur les rives du fleuve Saint-Laurent, ce qui cause des dommages aux propriétés et inquiète les riverains. Je propose donc, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre exige la création d'un comité spécial chargé d'étudier la loi et les règlements qui autorisent la construction des murs de soutènement et de proposer des modifications afin de permettre au ministre des Travaux publics de construire les murs nécessaires dont l'état des lieux l'exige et que cela puisse se faire d'une façon plus expéditive.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être proposée.

* * *

LE LOGEMENT**COLLÈGE ROCHDALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT**

[Plus tard]

[Traduction]

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez fait l'appel des motions, je me suis levé pour en présenter une, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Peut-être ne m'avez-vous pas remarqué, mais j'aimerais bien avoir la chance de la présenter.

M. l'Orateur: Les députés seront sûrement d'accord pour revenir à l'appel des motions et permettre ainsi au député de présenter sa motion.

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Vu les rapports selon lesquels le Collège Rochdale à Toronto aurait été la scène, en fin de semaine dernière, d'une onzième mortalité à la suite d'une chute du haut de ce gratte-ciel, de cette monstruosité sociale, et qu'on y aurait fait 800 arrestations depuis le mois de

[M. Holmes.]

janvier dont 100 pour trafic de drogues, je demande à la Chambre, en vertu de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens), l'autorisation de présenter la motion que voici:

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines donne l'ordre à la SCHL de demander aux receveurs du Collège Rochdale de remplacer l'administration actuelle et d'évincer les présents locataires.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion exige le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'entends bien des oui, mais bien des non aussi. Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

**MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES
DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT****LES PÉNITENCIERS****LES ÉVASIONS ET LES TROUBLES**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 26 du Règlement je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Les questions dont j'ai donné avis ont trait au régime pénitentiaire du Canada.

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta a informé la présidence de son intention de demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de discuter de la question du régime pénitentiaire du Canada.

Il y a peu de doute, d'après moi, que la question soulevée par le député préoccupe beaucoup de députés car elle a trait au genre de situation que prévoient, selon moi, les dispositions de l'article 26 du Règlement. Je crois que tous les députés voudraient que la Chambre ait aussitôt que possible l'occasion d'examiner cette question. Les nombreuses questions posées hier pendant la période des questions sont un indice de ce sentiment général.

En même temps, la présidence peut difficilement oublier le fait qu'un des comités de la Chambre a été saisi aujourd'hui même de l'étude de la question. Le rapport que j'ai en main et qu'a déposé le président du comité en est la preuve. Je comprends la difficulté qui se pose du fait que la motion tendant à faire approuver le rapport n'a pas encore été proposée à la Chambre. Il vaudrait peut-être mieux, de l'avis des députés, et s'ils y consentaient, tenir un débat en vertu de cette motion au lieu de tenir un débat d'urgence. Tout cela pourrait s'arranger, je pense, à la suite de consultations.